



## Travaux dans la loge du concierge

Par **pipoubwibou**, le **27/07/2015** à **18:36**

Bonjour,

Propriétaire de mon appartement, je viens de recevoir un courrier de mon syndic me demandant de participer financièrement aux travaux de la loge.

1/ Cette loge appartient à 100% à l'un des copropriétaires et aucun contrat de location à la copro/au syndic n'existe. Que dit la loi à ce moment là ? J'ai cherché mais n'ai rien trouvé pour ce type de situation.

2/ Aucun travaux n'a été effectué depuis 25 ans dans la loge alors que la Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles stipule que des travaux doivent être effectués maximum tous les dix ans. Résultat, les travaux à effectuer sont énormes. Qui est en tort ? Le syndic, la copro ?

3/ Les travaux de la loge n'ont jamais été discutés en AG alors que le syndic savait très bien que le gardien partait à la retraite. Nous n'avons vu aucun devis, ni rien. Est-ce normal ?

Nous venons d'acheter notre appartement et essayons tant bien que mal de nous y retrouver (et de ne pas nous faire avoir).